

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 mars, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès ; **six** délibérations du gouvernement ; adopté **13** arrêtés et examiné **72** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, Gilbert Tyuienon, Vaimu'a Muliava et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant création du plan pluriannuel d'investissements de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2022-2024.

> *Voir le communiqué détaillé « Plan pluriannuel d'investissement 2022-2024 »*

Projet de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de première instance de Nouméa pour **une** affaire, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **12** affaires, la cour administrative d'appel de Paris pour **une** affaire, le Conseil d'État pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le groupement d'intérêt économique (GIE) « Imagerie lourde Nouville » à exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRMN).

Le GIE Imagerie lourde Nouville, qui succède à la SARL NCN IRM, a demandé, en octobre 2020, l'aval du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie pour procéder au changement de titulaire de l'autorisation à son profit, remplacer l'appareil exploité par NCN IRM par un nouvel appareil pour l'installer à la clinique Kuindo-Magnin. Considérant la complémentarité des appareils d'IRMN des secteurs privé et public actuellement installés et notamment en cas d'indisponibilité de l'un d'eux, le COSS a émis un avis favorable. Le GIE Imagerie lourde Nouville s'engage à respecter le volume d'activité fixé par les caisses de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret à pratiquer la chirurgie cardiaque pour cinq ans, en collaboration avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP).

> *Voir le communiqué détaillé « Chirurgie cardiaque au CHT »*

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'implantation et l'exploitation d'un caisson hyperbare au CHT Gaston-Bourret pour une durée réglementaire de sept ans à compter de sa date d'exploitation effective.

L'association Sécurité plongée qui assurait l'activité d'oxygénothérapie hyperbare (OHB) en Nouvelle-Calédonie jusqu'en mars 2022 ne souhaitait plus poursuivre cette activité. Le CHT, désireux de prendre la suite a demandé un changement de titulaire de l'autorisation d'activité à son profit, l'acquisition d'un nouvel appareil et son installation au sein du médipôle de Koutio. Outre le bénéfice vital pour les patients, l'activité d'OHB génère une économie substantielle pour la collectivité, en réduisant significativement la charge en soins infirmiers, la morbidité et les coûts d'hospitalisation. Le COSS a émis un avis favorable.

Au visa de Yannick Slamet et Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé pour cinq ans l'agrément au prestataire de service Viva Environnement, pour le transport de déchets d'activités de soins et assimilés, ainsi que des pièces anatomiques, en application du deuxième alinéa de l'article 9 de la délibération n° 105/CP du 14 novembre 2002.

Au visa de Yannick Slamet et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a publié la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de procédés de dopage interdits.
En application des engagements internationaux de la France, le Gouvernement de la

République a modifié la liste de ces substances le 23 décembre 2021. Il convenait donc d'établir, en Nouvelle-Calédonie, une mise à jour de cette liste de référence des substances et méthodes interdites dans le cadre de la lutte contre le dopage. La liste figure en annexe de l'arrêté.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté les modalités d'application de la délibération n° 194 du 30 novembre 2021 relative au registre de l'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie.

Les modalités ont été définies en concertation et en accord avec la chambre d'agriculture, gestionnaire du registre. L'arrêté fixe le barème des moyens de production (il est proposé de reprendre le barème précédent en intégrant les travaux conduits en 2021 avec les professionnels des filières équine et horticole) ; le montant de chiffres d'affaires annuel par catégorie des exploitations agricoles, aquacoles et forestières ; les informations figurant au registre pour chaque type de structure ; le montant de la cotisation annuelle par type de structure et catégorie ; le modèle de dossier d'inscription au registre par type de structure ; le modèle de carte d'inscription au registre par type de structure ; le représentant de la Nouvelle-Calédonie à la commission d'arbitrage (le directeur de la DAVAR ou son représentant).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la SARL « Carpe Diem » (tabac-journaux) à vendre des timbres fiscaux et des timbres-amendes.

Les débiteurs de tabac bénéficient d'une remise de 4 % effectuée trimestriellement par le service de la recette sur le montant des timbres achetés. Ce nouvel agrément permettra une augmentation potentielle du nombre de timbres fiscaux et amendes représentant une recette de 200 000 francs en moyenne par semaine pour la collectivité.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs du pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Modification des tarifs du pilotage maritime »*

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2012-1257/GNC du 29 mai 2012 portant diverses mesures relatives à la promotion et au développement du sport d'excellence en Nouvelle-Calédonie.

Cette modification consiste en la publication de la liste des sportifs d'excellence dans les disciplines établies par la Haut Conseil du sport calédonien. Elle est établie sur proposition du comité territorial olympique et sportif de la Nouvelle-Calédonie (CTOS).

L'annexe 3 avait été modifiée tout récemment par les dispositions de l'arrêté n° 2021-2147/GNC du 1^{er} décembre 2021. Le CTOS a proposé d'y intégrer la liste de footballeurs devant participer aux qualifications, pour la 22^e édition de la coupe du monde de Football organisée par la FIFA qui se déroulera au Qatar, du 21 novembre au 18 décembre 2022.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **une** entreprise au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » au motif qu'elle est confrontée à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Alphonse Digoué et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1353/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la production, du transport et de la réglementation de la distribution d'énergie électrique et des relations avec les provinces.

À la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} septembre 2021, des nouvelles dispositions statutaires relatives aux chambres consulaires, la représentation de la Nouvelle-Calédonie a été modifiée ainsi :

À l'assemblée générale de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) :

- deux représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du gouvernement :
 - Adolphe Digoué ;
 - Joseph Manauté ;
- un représentant de la Nouvelle-Calédonie issu du Congrès :
 - Walisaune Wahetra.

À l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI) :

- un représentant de la Nouvelle-Calédonie issu du Congrès :
 - Virginie Ruffenach.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions d'Olivier Fagnot en qualité de directeur de l'institut de la Statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉÉ), jusqu'au 30 avril 2022.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé pour une durée de trois mois les fonctions de Christelle Denat en qualité de chef du service des relations de travail de la direction du Travail et de l'emploi de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **neuf** avis favorables sur une demande de visa de long séjour, **sept** avis favorables sur des demandes de titres de séjour dont **quatre** au titre «de la vie privée et familiale». Il a accordé **51** autorisations de travail et **cinq** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de formation professionnelle maritime.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.